

Original: anglais

RECTIFICATIONS ET MODIFICATIONS DE LISTES ANNEXEES
AU PROTOCOLE DE MARRAKECH

Liste XIV - Norvège

La Mission permanente de la Norvège a fait parvenir au secrétariat la communication ci-après, en date du 27 mai 1994.

La Mission permanente de la Norvège a l'honneur de vous faire savoir que, dans la Liste de la Norvège annexée à l'Acte final, le chapitre 05.11 figure à tort à la fois dans la partie relative aux produits industriels (section II) et dans la partie relative aux produits agricoles (section I).

L'ensemble du chapitre 5 ne doit figurer que dans la section I de la Liste de la Norvège.

Veillez noter qu'il convient de supprimer la mention du chapitre 05.11 dans la section II de la Liste de la Norvège. Les concessions accordées par la Norvège pour le chapitre 5 qui sont indiquées dans la section I de la Liste sont correctes.

Si aucune objection n'est notifiée au secrétariat dans un délai de trente jours à compter de la date du présent document, les rectifications apportées à la Liste XIV - Norvège seront considérées comme approuvées et feront l'objet d'un procès-verbal officiel.